

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**PRESSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Luxembourg, le 14 janvier 1975
Bruxelles,

**L'ELECTION DU PARLEMENT EUROPEEN AU SUFFRAGE UNIVERSEL : EXTRAITS DE
L'INTERVENTION DU PRESIDENT ORTOLI DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN**

1. S'adressant aux Membres du Parlement européen, le Président Ortoli a déclaré :
"depuis 1960 l'objectif de l'élection au suffrage universel du Parlement, s'il n'a pas disparu de vos préoccupations ni de celles de la Commission, a cessé de figurer parmi les sujets d'actualité prioritaires...."

mais il a rappelé aussi que :

"les événements de 1974, les difficultés, les défis auxquels l'Europe se trouve confrontée conduisent à envisager, non point pour des raisons de principe mais par nécessité, des progrès dans le domaine institutionnel, en particulier dans le sens d'une plus grande démocratie européenne..."

Le Président Ortoli a tenu à souligner que :

"les Chefs d'Etat et de gouvernement ont, lors du récent Sommet de Paris, fixé sur ce point, par une décision d'une portée politique majeure, des dates, établi des objectifs, et donné une impulsion très profonde et très puissante..."

et déclaré y voir :

"une illustration de l'utilité des réunions de Chefs de gouvernement ; lorsqu'elles sont bien préparées et concentrées sur un ordre du jour réduit: elles permettent en effet de dégager des impulsions politiques de première importance en évitant les longs débats et les risques d'enlisement existant dans d'autres enceintes..."

2. Le Président a commenté ensuite en ces termes les progrès vers un nouvel équilibre institutionnel :

"Envisager l'élection directe de votre Assemblée revient dans une large mesure à poser le problème des pouvoirs législatifs du Parlement et au bout du compte à anticiper les développements de l'Union européenne et l'équilibre institutionnel général qu'elle établira. Dans cette perspective le communiqué de Paris constitue donc un premier pont jeté vers l'Union européenne..."

il a souligné :

"la nécessité d'éviter qu'un lien formel ne s'établisse entre les différents aspects du développement institutionnel de l'Europe, source de blocage politique prévisible..."

et mis en garde contre le risque d'une préparation et d'une réflexion par trop bureaucratique :

"Les Institutions communautaires se trouvent confrontées désormais à une série d'échéances, de procédures, d'engagements : pour 1975, l'adoption par l'Assemblée d'un projet de convention, la remise par chacune des Institutions de son rapport sur l'Union européenne et l'établissement d'un premier rapport de synthèse par M. le Premier Ministre TINDEMANS; d'ores et déjà, pour 1976, l'engagement pour le Conseil de statuer sur vos propositions... Enfin, pour 1978, la première élection directe de votre Assemblée. Ces différentes procédures font partie d'un même tout : la définition d'un nouveau système institutionnel pour l'Europe. Elles doivent faire l'objet d'un processus de création et de réflexion permanente et ne sauraient, en aucun cas, épuiser par elles-mêmes les compétences de telle ou telle Institution ni son droit de proposer et d'intervenir à tout moment..."

"Le débat un peu absurde qui s'est pendant un moment développé entre les partisans du progrès retrouvé grâce aux développements institutionnels et les partisans de la relance, d'abord et seulement sur le plan économique et monétaire, me paraît en effet avoir été complètement tranché par les Chefs de gouvernement : nous nous trouvons aujourd'hui au point où la réalité de l'Europe, les problèmes qu'elle doit affronter, la réalisation de nos ambitions exigent un pas en avant institutionnel.

C'est pourquoi je me félicite que, malgré l'état de crise dans lequel l'Europe demeure, dans une large mesure, malgré les échéances pressantes des paiements extérieurs, de l'inflation, de l'emploi, les responsables au plus haut niveau aient su faire preuve d'ambition et d'un véritable courage politique inspiré de vues d'avenir en matière institutionnelle, et replacer par là même l'Europe dans le droit fil de la logique de son intégration, en confirmant et en complétant le projet européen issu du Traité de Rome et profilé par le Sommet d'octobre 1972...."

3. Enfin le Président Ortolà a déclaré qu'une option décisive avait été prise par l'Europe dans la voie de la démocratie :

"l'objectif de l'Union européenne se trouve abordé, pour la première fois de manière précise, sous l'angle du suffrage universel. Cette attitude revêt une valeur symbolique mais aussi une portée pratique considérable. Elle représente, en effet, un engagement à bâtir le nouveau système institutionnel européen conformément aux principes de la démocratie; il s'agit là désormais d'un acquis très précieux, car on aurait pu concevoir - et redouter - qu'une préparation par trop technicienne de l'Europe de demain méconnaisse ou tout au moins sous-estime les exigences fondamentales de la démocratie..."

"commencer l'Europe de demain par la mise en place de mécanismes démocratiques est sans doute la meilleure manière de commencer à la bâtir; c'est engager en effet une dynamique de premier ordre qui doit jouer et qui jouera un rôle, je crois, extrêmement positif dans les progrès ultérieurs de la construction européenne en renforçant la légitimité de l'Europe et donc le poids des initiatives prises en son nom...."

"Cela sera vrai demain parce que l'élection directe du Parlement conduira à placer les citoyens au coeur même de l'Europe et réalisera, en effet, et de la manière la plus accomplie, cette association de l'opinion publique à la construction européenne que la Commission n'a cessé d'appeler de ses voeux..."

Pour terminer le Président Ortoli a rappelé que :

"Les perspectives réconfortantes de l'avenir ne peuvent, en effet, nous dispenser du travail souvent ingrat et toujours difficile du présent..."

mais aussi que,

"d'ores et déjà des effets positifs doivent être escomptés. Car la perspective prochaine - 1978, c'est demain - de l'élection au suffrage universel du Parlement européen doit contribuer à donner une finalité, et un sens plus marqué, aux efforts que nous déployons à l'heure actuelle pour permettre à l'Europe de surmonter les difficultés économiques et sociales de ce continent et permettre de convaincre plus aisément les citoyens que les actions proposées ou engagées au niveau communautaire ont pour but de leur permettre de mieux maîtriser un destin qui est le leur et à la détermination duquel ils seront associés très directement à très brève échéance."